

CR de la réunion clubs, CDCO et LGECO

Présents	Clubs ou CDCO représenté	Rôle à la LGECO
Bernard LEMERCIER	SOL	
Célian BLONDEAU-TOINY		Commission jeunes
Céline LEMERCIER	TAF	
Nicolas STEIN	CDCO57	
Jean-Pierre GEROMEY	Terres d'O et CDCO88	CD
Patricia SOUVAIS	LOS	
Vincent MAYER		Secrétariat, CD et BD
Sylvie MARCHESIN		Secrétariat, CD et BD
Philippe POGU		Président, CD et BD
Virginie BLUM	ASO et CDCO51	CD et BD
Yves BOEHM	COBF	Trésorier, CD et BD
Claudie GREVET	CDCO 68	CD
Mauricette JOLY	COM	Trésorière adjointe, CD et BD
Jean-Luc LEGALLAIS	COC	CD
Jacques CORDIER	Metz'O	
Nelly DEVILLE	SCAPA NANCY	
Jérémy VUILLEMARD	O'ZONE 88	

Ordre du jour

1/ Planification des championnats de ligue qualificatifs.....	2
2/ Planification des autres championnats de ligue	2
3/Nouveau règlement des compétitions 2022	3
4/ Organisation du weekend GREF du 4-5 décembre.....	3
5/ Subvention ANS LGECO et procédure de facturation du GREF	3
6/ Retour d'expérience des différentes organisations depuis la reprise	4
7/Recueil des besoins de formations (moniteur, arbitre, cartographie...)	4
8/ Point cartographie	5
9/ Fin de la réunion	5

Mot d'introduction du président de la LGECO :

Il s'agit de la première réunion en présentiel depuis le changement de comité directeur et nous sommes heureux de pouvoir enfin nous retrouver avec un ordre du jour conséquent dont une part importante sera accordée à la planification des championnats de notre ligue pour la saison 2022.

Notre président, Philippe POGU souligne la réussite du stage du Tholy qui, après une année de pause due à la crise sanitaire, a pu être organisé à nouveau. La réussite de cette organisation a été permise grâce à l'investissement personnel de nombreux bénévoles pendant ce stage. C'est aussi une

Compte-rendu de réunion – samedi 18 septembre 2021

articulation entre l'ancien CD qui a organisé ce stage durant de nombreuses années et le nouveau CD qui, avec la commission jeunes, a pu le relancer.

1/ Planification des championnats de ligue qualificatifs.

Championnat de ligue MD : Deux candidatures sont proposées par le SOL et le SCAPA Nancy **le 13 mars 2022**. Après discussion, le choix s'oriente vers la candidature du **SCAPA Nancy**. La raison qui justifie ce choix est le report, à plusieurs reprises durant les restrictions sanitaires, du support de validation de traceur national de Pascal MARTIN. Cette organisation le permettra, et l'ensemble des personnes présentes comprend ce choix.

Championnat de ligue LD : Deux candidatures sont proposées par le COSE **le 27 mars 2022** et le TAF le 1^{er} mai 2022. Après discussion, le choix s'oriente vers la candidature du **COSE**. La raison qui justifie ce choix est le report, à plusieurs reprises durant les restrictions sanitaires, du support de validation de traceur national de François LUTHRINGER. Cette organisation le permettra, et l'ensemble des personnes présentes comprend ce choix.

Après discussion, il est acté que ce mode de choix ne fera pas « jurisprudence » dans le futur et est uniquement lié à ces reports à répétition et la motivation, encore existante malgré tout, de ces deux futurs traceurs nationaux.

Pour rappel la validation en tant que traceur national peut se faire sur les formats de cours suivants : MD et LD en championnat de ligue, nationale et championnat de France.

Championnat de sprint : Deux candidatures sont proposées par **Terre d'O** (carte de Vittel) **le 11 septembre 2022** pour commémorer les 50 ans du premier championnat de France de CO organisé dans le secteur et par le **CDCO 68** (carte Neuf-Brisach) **le 11 septembre 2022**. Après discussion, les deux candidatures se maintiennent. Une proposition est faite aux deux candidats. Pour celui qui se retire, il est possible de lui garantir l'organisation de ce championnat pour l'année suivante (N+1). Chaque club s'engage à nous présenter un dossier de candidature et le CD tranchera (hormis les membres liés à l'une ou l'autre de ces organisations futures).

Intervention de Nelly Deville en tant que représentante de la FFCO pour nous présenter, à titre informatif, quelques points d'évolution du règlement fédéral des compétitions de sprint qui seront proposés au vote en AG fédérale le 27/11/21 :

Les catégories de sprint seraient les suivantes : HD14 / HD16 / HD 18-20 / HD 21-35 / HD 40-55 / HD 60 ET +

Pour les catégories 18-20 et 21-35, il y aurait des qualifications le matin au championnat de France et pour les autres catégories, les qualifiés des championnats régionaux seraient directement en finale. Pour les championnats de ligue de sprint, il faudrait prévoir une quarantaine pour les catégories HD 14/16/18-20/21-35.

2/ Planification des autres championnats de ligue

Relais catégorie : Le **TAF** est le seul candidat. La proposition est d'organiser le relais le **30 avril 2022** et une MD ou LD le 1^{er} mai 2022. Les deux courses auront lieu dans le secteur de Saint-Quirin

Compte-rendu de réunion – samedi 18 septembre 2021

Ligue de nuit : **O'Zone88** se porte candidat pour organiser le championnat de ligue de nuit sur la carte de l'O'Jack le **26 novembre 2022**

Relais-club : **O'Zone 88** organisera ce championnat de ligue relais-club le **22mai 2022**

Relais Sprint : **L'ASO SILLERY** organisera le championnat de relais sprint le **9 ou le 16 octobre 2022** ASO. La date sera validée en fonction du calendrier de la coupe du monde 2022

VTT :

Championnat de ligue MD et LD : Le **LOS et O'zone 88** organiseront ces deux championnats de ligue VTT sur le même weekend du **17 et 18 septembre 2022**. Le LOS organisera la MD le samedi 17 et O'Zone88 poursuivra avec l'organisation de la LD le lendemain soit le dimanche 18.

3/Nouveau règlement des compétitions 2022

Les points importants résumés par la commission pratiques sportives ainsi que des propositions à valider sont à lire dans le document PDF « 2021.09.18 ANNEXE Point_2_ RC 2022-1 » mis en ligne avec ce compte-rendu.

Pour rappel, une départementale au CN doit avoir un prix inférieur ou égal au tarif des championnats de ligue correspondant. Elles ne peuvent dépasser ce tarif. Pour une départementale au CN prévue en 2022, le règlement des compétitions 2022 demande aux organisateurs de transmettre leur projet avec DAR et CCR (interne) désignés avant le 1^e décembre 2021. LE CDCO est responsable de cette désignation et la LGECO ne fera que valider la conformité.

Par contre, pour les départementales « hors CN », l'organisateur est libre des formats et des tarifs. La LGECO encourage vivement les organisateurs motivés à organiser des formats de courses novateurs, atypiques et prisés des compétiteurs comme les MD ou LD urbaines. Ces formats et d'autres peuvent être des moyens de développer notre sport en le rendant visible et accessible à un plus grand nombre.

4/ Organisation du weekend GREF du 4-5 décembre

La commission jeunes et le comité directeur de la LGECO lance un appel aux clubs et CDCO pour organiser le weekend du 4-5 décembre 2021.

Pour rappel, la LGECO prend en charge les frais d'hébergement, de déplacement et de restauration.

Le niveau des circuits proposés lors des rassemblements GREF est jaune, orange et violet.

Le CDCO 57 et le TAF ont manifesté un intérêt et contacteront la commission jeunes s'ils peuvent organiser ce weekend.

5/ Subvention ANS LGECO et procédure de facturation du GREF

La facturation pyramidale du GREF a pour but de faire apparaître ces lignes de compte sur tous les budgets. Etant donné que les clubs, les CDCO et la LGECO sont acteur de la formation de nos jeunes espoirs, chacun peut ainsi faire des demandes de subventions à ce sujet.

Compte-rendu de réunion – samedi 18 septembre 2021

La LGECO a obtenu 750 euros de l'ANS dans le cadre du plan de relance. Ils seront répartis entre les clubs en suivant deux axes décidés en CD :

- redistribution aux clubs pour subventionner les nouveaux licenciés en fonction du nombre de nouveaux licenciés sur la période courant du 1^{er} septembre à fin décembre 2021.
- subvention des inscriptions aux compétitions pour les 14 ans et moins jusque fin décembre 2021.

La redevance de la ligue 2021 est de 10% sur la part fédérale de la licence comme cela a été voté en AG le 23 février 2019. La facture sera transmise prochainement aux clubs.

Une nouvelle fiche de frais de déplacement est disponible. Elle est un peu modifiée et offre, pour les déclarations d'impôts, la possibilité de tout cumuler en fin d'année.

6/ Retour d'expérience des différentes organisations depuis la reprise

Pour ce sujet, veuillez consulter le document PDF présenté lors de cette réunion et mis en ligne sous l'annexe « 2021.09.18 ANNEXE point bilan 2021 »

Quelques remarques issues de nos échanges complètent ce document :

Lors des départs à horaires imposés, il est important de veiller à ce que le dernier partant ne se retrouve pas piégé par la fermeture des circuits.

Il est impératif de transmettre les cartes supports de course à la commission cartographie suffisamment tôt pour que celle-ci puisse apporter son expertise et envoyer ses recommandations d'amélioration ou de modification dans des délais réalistes.

Le règlement cartographique sera modifié pour que les cartes soient envoyées à la commission au moins 6 semaines avant la date de la course afin qu'elles puissent être déclarées un mois avant l'échéance. Cette année la commission cartographie a dû demander une dérogation d'urgence au CD pour passer une carte au 7500 car cette dernière était illisible au 10 000.

Avec les doigts SIAC, il peut être nécessaire de lire la base pour vérifier un poinçon car lors de poinçonnage rapide, le poste est validé mais l'info n'a pas le temps de revenir au doigt.

Enfin, il est nécessaire de respecter le règlement et la sécurité des coureurs lors de toutes les organisations. (Vu sur une course : poste sur un parking).

7/Recueil des besoins de formation (moniteur, arbitre, cartographie.)

Veuillez consulter le document PDF présenté lors de cette réunion et mis en ligne sous l'annexe « 2021.09.18 ANNEXE point bilan 2021 » pour y trouver les personnes fraîchement validées et d'autres en cours de formation.

Afin de mettre en place un planning de formation en adéquation avec vos besoins merci de contacter la ligue via la boîte mail GMX et de nous transmettre les besoins de formation de vos licenciés.

Nous attendons vos retours en besoins de formation !

Compte-rendu de réunion – samedi 18 septembre 2021

Pour information, la formation « animateur » peut s'organiser sur deux weekends. La formation « moniteur » est une organisation fédérale mais peut être délocalisée. Enfin pour devenir contrôleur des circuits, il est nécessaire d'avoir validé la formation « traceur régional » et pour devenir arbitre, il faut soit être titulaire du diplôme de traceur régional ou justifier de 5 années de licence.

8/ Point cartographie

Veillez consulter le document PDF présenté lors de cette réunion et mis en ligne sous l'annexe « 2021.09.18 ANNEXE point bilan 2021 » afin de vérifier l'état de vos cartes (validée par la commission, déclarée à la BNF et l'état sur le site internet)

9/ Fin de la réunion

Les heureux participants à cette réunion au programme chargé ont pu discuter et se détendre autour d'un pot de produits vosgiens.

Merci à tous pour votre participation !